

Chevaline: les juges veulent aller en Irak

THIERRY BOINET

Les deux juges d'instruction français chargés de la tuerie de Chevaline (Haute-Savoie) et des gendarmes de la section des recherches de Chambéry veulent se rendre à Bagdad, en Irak, pour enquêter sur la famille de Saad Al-Hilli, 50 ans, l'ingénieur en aéronautique britannique d'origine irakienne abattu avec sa femme, sa belle-mère et un cycliste français le 5 septembre dernier près d'Annecy.

« Nous n'avons pas encore reçu de réponse des autorités judiciaires irakiennes à la commission rogatoire internationale lancée fin novembre, mais quoi qu'il en soit, tôt ou tard, nous serons obligés d'aller à Bagdad. Rien ne vaut le contact direct entre magistrats », estime Eric Maillaud, le procureur de la République d'Annecy. Pour l'heure, le Quai d'Orsay aurait toutefois jugé la demande « peu raisonnable pour des raisons de sécurité sur place ».

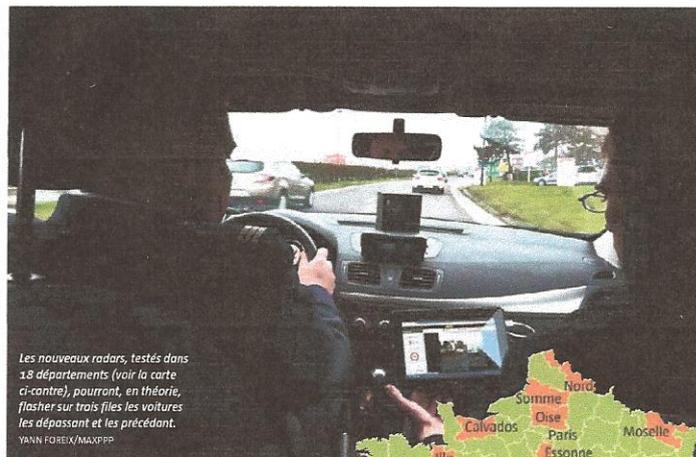
Entre dix-huit et vingt-quatre mois pour tout exploiter

Un tel déplacement serait pour but d'éclaircir les activités de la famille Al-Hilli, les conditions dans lesquelles elle a quitté l'Irak dans les années 1980, et d'évaluer son patrimoine. Le père, Kadhim Al-Hilli, décédé en août 2011 à Málaga (Espagne), était titulaire d'un compte en Suisse ouvert en 1984 et créditeur d'environ 968.000 €.

Les enquêteurs doivent par ailleurs se réunir mardi et mercredi à La Haye (Pays-Bas) sous l'autorité d'Eurojust, organisme qui coordonne les justifications européennes. Seront présents des magistrats français, britanniques, suédois, italiens et espagnols. « Mais il faudra entre dix-huit et vingt-quatre mois pour exploiter tous les éléments recueillis depuis début de l'affaire », reconnaît Eric Maillaud qui n'envisage pas une issue rapide de l'enquête. ●



Eric Maillaud, procureur de la République d'Annecy. GREGORY YETCHENZI/MAKPPP



Les nouveaux radars, testés dans 18 départements (voir la carte ci-contre), pourront, en théorie, flasher sur trois files les voitures les dépassant et les précédant.

YANN FOREX/MAKPPP

Des radars furtifs très décriés

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Depuis vendredi, les premières voitures avec radars embarqués circulent. « C'est du pipéau », assure un avocat

CHRISTEL DE TADDEO

C'est la nouvelle arme de contrevenant massive : un radar sans flash, dissimulé dans la plaque d'immatriculation d'une voiture banalisée qui pourrait ainsi verbaliser neuf véhicules par minute. Les toutes premières berlines équipées de ces appareils – avec capteur infrarouge et caméra numérique – sont sur les routes depuis vendredi. Si leur mise en service à pris du retard, les vingt radars mobiles « dernier cri » seront opérationnels dans 18 départements d'ici à la fin du mois d'avril.

Ces voitures, réparties également entre la police et la gendarmerie, se fondent dans la circulation pour verbaliser furtivement les excès de vitesse et déjouer les avertisseurs de radars. Si vous dépassez deux policiers ou gendarmes en uniforme dans une Renault Mégane DCI cinq portes avec une plaque d'immatriculation qui commence par la lettre « C », vous vous êtes peut-être fait flasher...

« Même pas peur », rétorque M^e Rémy Josseaume, spécialiste en droit routier et président de l'Automobile club des avocats, pour qui ce nouveau dispositif est surtout « un outil de communication ». Il ne croit pas à sa pérennité. « Le coût est deux fois plus élevé que pour un radar fixe, sans parler des frais d'entretien, de réparation, de carburant... et de la marge d'erreur deux fois plus importante. » La tolérance est de 10 km/h pour les vitesses inférieures à 100 km/h et de 10 % pour les vitesses supérieures à 100 km/h.

« On nous vend Robocop alors que c'est un peu Inspecteur Gadget »

En théorie, ces radars pourraient flasher simultanément sur trois files aussi bien les voitures qui les dépassent que celles qui les précèdent. « C'est du pipéau, assure Rémy Josseaume. Ces appareils n'ont pas été homologués pour. » Par ailleurs, « il y a des prescriptions à respecter, qui imposent notamment que le faisceau ait un angle de 20 degrés avec le

véhicule cible », relève l'avocat qui s'est procuré la notice technique de l'appareil. Il faut aussi un différentiel de 20 km/h entre les deux véhicules. « On nous vend Robocop alors que c'est un peu Inspecteur Gadget », ironise M^e Josseaume pour qui « le conducteur pourra dire qu'il n'était pas au volant et ne sera redevable que d'une amende pécuniaire ».

La Ligue de défense des conducteurs, qui a lancé une pétition contre la mise en place de ce dispositif, dénonce « un racket pur et simple ». « Les automobilistes sont entrés en résistance, commente M^e Josseaume. Ils ne veulent plus se faire tondre comme des moutons. » Le site Abcmoteur.fr a même lancé un appel au recensement de ces nouveaux radars et a déjà identifié sept véhicules. Sont référencées leur couleur ainsi que leur plaque d'immatriculation. Voir une particularité, comme ce panneau « bébé à bord » sur la vitre arrière de la Mégane mise en circulation dans les Alpes-Maritimes. ●

TÉLÉX

Gérard Depardieu « La France est triste »

Gérard Depardieu s'est expliqué hier pour la première fois sur son départ pour la Belgique, réfutant les raisons fiscales tout en critiquant des responsables de la gauche. « C'est surtout le manque d'énergie. La France est triste et je pense que les Français en ont marre. Le manque de conviction... J'ai l'impression que ces gens [le gouvernement] ne savent pas faire leur métier », a déclaré le comédien français sur une télévision locale belge.

Claude François Sa tombe profanée

Des plaques commémoratives ont été brisées et des ornements floraux ont été dégradés dans la nuit de vendredi à samedi sur la tombe de Claude François à Dannemois, dans l'Essonne. La tombe du chanteur, qui avait accueilli les fans le 11 mars pour célébrer le 35^e anniversaire de sa mort, n'a pas été endommagée.

Logement Manifestation à Paris

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté hier à Paris pour réclamer la baisse des loyers et l'arrêt des expulsions locatives tout au long de l'année, alors que le gouvernement a prolongé de quinze jours la trêve des expulsions en raison du froid. « Ce n'est pas quinze jours de répit que l'on demande, mais toute l'année », a déclaré Jean-Baptiste Eyraud, le porte-parole de Droit au logement.

Prison Une surveillante tente de se suicider

Une surveillante de la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime), en conflit avec sa hiérarchie, a tenté à ses jours avec son arme de service vendredi dans le mirador qu'elle occupait. La surveillante a été extraite du mirador par les pompiers à l'aide d'une grue. Ses jours ne sont pas en danger.

Motocross Un pilote blessé six spectateurs

Six personnes ont été blessées, dont deux enfants de 11 ans grièvement touchés, lorsqu'un motard a perdu le contrôle de son véhicule et percuté le public lors d'un motocross à Saint-Maur, dans les Gers.

Mediator: le coup de gueule d'Irène Frachon

MÉDICAMENT Dans un article, la pneumologue met en cause les experts qui minimisent les dégâts du Mediator

ANNE-LAURE BARRET

Le déni de réalité fait le lit de l'injustice. Telle est la démonstration menée par Irène Frachon dans la revue mensuelle *La Presse médicale*. La pneumologue de Brest est celle par qui le scandale du Mediator – un antidépresseur de Servier détourné comme coupe-faim jusqu'à son retrait en 2009 – a été révélé. Elle compte bien être celle grâce à qui le mécanisme d'indemnisation

des victimes atteintes de problèmes sur les valves cardiaques ne s'enlisera pas. « L'été dernier, j'ai réalisé que les expertises étaient défilantes. Beaucoup de refus d'accorder une réparation sont scientifiquement non fondés », explique-t-elle au JDD.

Son prochain combat, les indemnisations au rabais

Irène Frachon s'est entourée de l'épidémiologiste Catherine Hill et du généraliste Philippe Nicot pour écrire un article à six mains. Il offre une analyse minutieuse du surrisque de développer une maladie après avoir pris du Mediator.

Les calculs de probabilité, fondés sur les études épidémiologiques de référence, sont formels : par exemple, là où 90 % de certaines atteintes devraient être reconnues, le collège en reconnaît moins de la moitié. « Les cardiologues ont été, collectivement, aveugles aux méfaits causés par le Mediator. Ce sont les mêmes qui font aujourd'hui les expertises. Ils ne comprennent toujours pas ! Des victimes se sentent frappées d'une double peine, comme si le scandale n'avait jamais existé. Leur mort, ce n'est pas l'argent mais le désir de reconnaissance de leur préjudice », se désole Irène Frachon, dont

le prochain combat sera peut-être justement contre les « indemnisations au rabais » !

Tout en espérant que son article « poil à gratter » réveillera les experts, la pneumologue leur envoie une autre pique. Son arme ? Une règle de trois : « 1.378 dossiers ont été traités en seize mois, on peut estimer que le travail sera terminé fin 2018. » Un délai sans doute optimiste car une association de victimes prévoit de déposer 3.000 nouveaux dossiers. Fin du scandale en 2022 ? ● * « A propos de l'expertise des dossiers benfluorex (Mediator et génériques) », *La Presse médicale*, avril 2013.